



Le mot du maire

J'introduisais le dernier « bref info » en soulignant la rigueur qu'il nous faudrait respecter par rapport à la sécheresse déjà amorcée.

Loin d'être démentie celle-ci s'est accentuée avec les conséquences que l'on sait au plan national. Si notre village d'altitude a été épargné sur le plan humain, il n'en est pas de même au plan des ressources en eau. Elles font l'objet d'un article essentiel qui doit attirer votre attention bien au delà de l'événementiel. Je tiens à souligner ici la disponibilité de notre employé communal qui, par la rigueur de son suivi, même pendant ses congés, nous a évité le pire : la fermeture du réseau d'alimentation... Mais attention, si la pénurie d'eau persiste, les difficultés perdureront cet automne, voire au delà ! C'est assurément un dossier que nous devons porter avant toute réflexion majeure sur l'aménagement communal et nous avons déjà réagi en ce sens. Par ailleurs, la fréquence avec laquelle nous retrouvons les déchets les plus divers et les plus polluants (batteries non fermées etc. . .) sur le parking a conduit l'équipe de rédaction à centrer ce numéro sur *l'environnement* en général. Vous trouverez également un point rapide sur les travaux : école, assainissement, fosse commune. Je vais cependant conclure ce mot par une note optimiste car il est trop d'usage à mon goût de focaliser l'attention sur les échecs et les conflits et de considérer les perspectives positives comme des évidences qui n'appellent pas de commentaires !

Or, il faut le savoir, le dossier de l'intercommunalité est à nouveau sur les rails, en respectant, qui plus est, une logique massivement plébiscitée par les habitants du canton, à savoir un regroupement à l'échelle de nos communes rurales.

Début septembre, en effet, après une nouvelle étude menée par un comité de pilotage sous la tutelle du cabinet KPMG, toutes les communes du canton ont délibéré favorablement pour un regroupement avec la communauté de communes de la Déôme déjà structurée sur les 8 communes du canton de Bourg-Argental.

Il est donc pratiquement acquis aujourd'hui que nous serons en communauté de communes le 1er janvier 2004 au sein d'une entité de 16 communes regroupant 14700 habitants.

Nous reviendrons plus complètement sur ce dossier quand il sera parfaitement calé mais il faut apprécier à sa juste valeur cette issue inespérée il y a quelques semaines encore.

Je le rappelais, lors de la très réussie « fête dans le pré » du 14 septembre dernier, il y a de nombreuses années que les agriculteurs collaborent à l'échelle de ces deux cantons du Parc du Pilat. Il y a donc tout lieu d'espérer la même productivité dans les autres domaines de compétences. Loin des polémiques qui doivent désormais cesser, c'est le voeu que je forme pour cette nouvelle entité.

Très chaleureusement

Patrick Leplat.



Dans ce numéro :

Le Mot du Maire	1
Alimentation en eau Potable	2
Fleurissement	3
La fête dans le pré	4
Tri des déchets et taxe sur les ordures ménagères	5
Travaux à l'école	6
Agenda	6

**• Pénurie d'eau à
Tarentaise
page 2**

Alimentation en eau potable

Bilan des problèmes rencontrés cet été

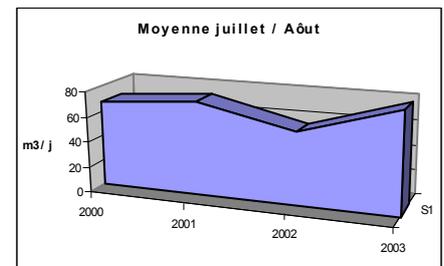
L'épisode de forte canicule et de sécheresse de longue durée qui, cet été a affecté l'ensemble du territoire a eu pour Tarentaise, comme pour de nombreuses communes du département des conséquences problématiques quant à l'approvisionnement et à la distribution de l'eau potable. Le dernier Bref Info s'était déjà fait l'écho des mesures de restrictions prises en début d'été.

Ce nouveau numéro est l'occasion de revenir plus complètement sur ce problème, en apportant en particulier des données chiffrées sur la consommation permettant d'établir des comparaisons sur plusieurs années et de faire le point sur les mesures qui ont été prises pour pallier le manque d'eau.

État de la consommation en eau potable sur la commune.

TABLEAU SYNTHETIQUE

Année	Moyenne Annuelle	Moyenne Juillet / Août	Moyenne Juillet	Moyenne Août
2000	54.4 m ³ /j	68.2 m ³ /j	65.7 m ³ /j	70.5 m ³ /j
2001	62.3 m ³ /j	73.1 m ³ /j	79.4 m ³ /j	68.6 m ³ /j
2002	47.3 m ³ /j	58.6 m ³ /j	56.3 m ³ /j	61.5 m ³ /j
2003 (9 mois)	58.3 m ³ /j	79.5 m ³ /j	72.5 m ³ /j	87.2 m ³ /j



On peut tirer de ce tableau les enseignements suivants :

La consommation annuelle fluctue d'une année sur l'autre, sans qu'il soit possible de dégager sur la période de référence, une tendance marquée à la hausse. En effet, par rapport à la moyenne de la consommation annuelle des trois dernières années, le niveau moyen de la consommation actuelle est supérieur de 3.5 m³ par jour, résultat qui ne dénote pas une consommation globalement excessive pour 2003. Il semble que les variations de consommation que l'on peut observer soient corrélées avec la situation météorologique (été pluvieux en 2002 expliquant un niveau de consommation estivale inférieur à 2001) avec sans doute une moindre fréquence des arrosages. Si, ramené à une moyenne annuelle, la consommation de l'année 2003 demeure dans les normes, on note en revanche que la période du mois d'août a affiché des pics de consommation inconnus jusqu'alors, avec certaines pointes journalières dépassant parfois 100 m³ et une moyenne s'établissant à 87.2 m³ par jour, période au cours de laquelle la commune a pourtant mis l'accent sur des mesures d'économies qu'il apparaissait nécessaire d'observer. Sur cette période critique, les ressources disponibles n'ont pas permis de faire face à la demande en eau potable.

Rappelons que notre réseau est alimenté par trois sources : deux sources aux Sagnes et une source à la Grande Combe. En période de sécheresse sévère, les mesures effectuées sur la quantité d'eau produite par ces 3 sources donnent une moyenne de 53.5 m³ par jour. Une autre source privée, non protégée par un périmètre de protection réglementaire et pouvant être exceptionnellement raccordée au réseau, en accord avec la DDASS, assurait sur la même période 20 m³ par jour.

Les éléments d'explication que l'on peut donner à ce jour, sur la base d'une population estivale identique aux autres années, sont les suivantes :

Les pics de consommation enregistrés au mois d'août malgré les consignes de restrictions trouvent leur origine dans le fait qu'un certain nombre de foyers alimentés par des sources privées arrivant à extinction avec la sécheresse, se sont alors approvisionnés sur le réseau communal.

En période de sécheresse, l'agriculture est également consommatrice d'une plus grande quantité d'eau : besoin accru des élevages, une vache consommant de 80 à 100 litres d'eau par jour. Enfin, il faut certainement prendre en compte l'incidence de nouveaux modes de consommation liés aux loisirs (en particulier piscines ne disposant pas de système de recyclage de l'eau).

Les moyens mis en œuvre

Devant cette situation, la commune a dû prendre deux séries de mesures : Procédure d'alertes et moyens réglementaires : En cohérence avec les arrêtés préfectoraux, le maire a pris un arrêté interdisant les arrosages des pelouses et des jardins, le lavage des voitures et le remplissage des piscines. Des affichettes ont été apposées au centre du bourg et sur les points de stockage des ordures ménagères, pour inciter les habitants à modérer leur consommation. Des messages de même nature ont été diffusés dans les boîtes aux lettres. À la suite des apports d'eau externe un nouvel arrêté a été pris relatif à la non potabilité de l'eau distribuée.

Alimentation complémentaire : 13 citernes de 27 m³ ont été injectées dans le réseau communal (origine Stéphanoise des Eaux). Si l'achat de ces 350 mètres cubes, auprès de la Stéphanoise des Eaux, ne représente pas un coût trop élevé (environ 300 €), l'incidence du transport va peser plus fortement sur le budget (environ 3000 € hors taxes). Bien que l'origine de l'eau soit contrôlée et le transport effectué en citernes alimentaires, chaque livraison s'est accompagnée d'un apport javellisé de 3/4 de litres (prescription de la DDASS)

Connexion de la source privée des Sagnes : Malgré une absence de périmètre de protection, la source privée des Sagnes a été raccordée au réseau, sous le contrôle de la DDASS, pour un apport complémentaire de 20 m³ par jour. Par mesure de précaution, en dépit de l'apport javellisé et des prélèvements hebdomadaires pour analyse, la DDASS a souhaité que le maire publie un arrêté relatif à la non potabilité de l'eau distribuée. Cet arrêté demeure d'actualité, tant que la source privée sera en fonction sur le réseau. Néanmoins, les résultats transmis par le laboratoire municipal à la suite d'un prélèvement en date du 11 septembre et du 2 octobre, attestent que l'eau est conforme aux critères de potabilité.

La situation actuelle.

Le retour à des températures conformes à la normale et les quelques précipitations que l'on a enregistrées, ne sont pas de nature à améliorer fondamentalement la situation. Seuls des épisodes pluvieux prolongés durant l'automne, suivis de précipitations neigeuses hivernales, nous permettront de retrouver un niveau d'approvisionnement satisfaisant de notre réseau d'eau. C'est la raison pour laquelle, le Préfet de la Loire a, le 10 septembre, pris un nouvel arrêté, maintenant les mesures de restrictions pour ¼ des communes du département **dont la commune de Tarentaise.**

Les arrosages, lavages de voiture et remplissages de piscine, demeurent donc toujours interdits.



En conséquence il est demandé aux habitants de Tarentaise de continuer à respecter les consignes d'économies qui se sont imposées cet été et qui demeurent justifiées quand on considère le niveau de consommation actuel. En effet, si la consommation a retrouvé courant septembre un niveau habituel (60 m³/j, il faut néanmoins retenir que cette quantité ne peut être distribuée que grâce au raccordement avec la source privée des Sagnes.

Il est donc rappelé que l'arrêté, pris par le Maire à la demande des services sanitaires informant les utilisateurs de la potabilité de l'eau, est toujours en vigueur. Parallèlement, la commune a réactivé les contacts qui avaient été établis avec la ville de St-Étienne afin d'aboutir à un échange de terrain dans la forêt de St Etienne et d'acquérir aussi une parcelle dotée d'une source dont les mesures effectuées cet été ont montré une production de 60 m³ jour.

Il est évident que l'alimentation en eau potable va constituer pour la commune une priorité pour les années qui viennent.

- Poursuite de l'étude entreprise sur la faisabilité d'une connexion à partir des terrains qui pourraient être cédés par la ville de St Etienne.
- Recherche de nouvelles sources ou réalisation de forages si les démarches précédentes n'aboutissent pas.
- Réflexion sur un mode de tarification plus incitatif en matière d'économie de l'eau consommée.
- Programmation budgétaire pour exécuter les travaux de remplacement du réseau.

Enfin, en l'absence de situation durable permettant d'assurer un renforcement de la ressource en eau, il ne peut être envisagé de délivrer de nouveaux permis de construire, ce qui impliquerait une augmentation de la demande en eau potable.

Yves SANNEJEAN

En bref : Suite à l'indisponibilité de la société responsable des travaux d'assainissement, ce chantier est repoussé à la sortie de l'hiver, très certainement fin Mars. Les précisions seront apportées en temps utile avec établissement des calendriers des travaux comme cela était prévu dès l'origine.

En bref : Une fosse commune a été réalisée dans le cimetière communal. Elle peut recevoir 4 cercueils momentanément. Elle comporte aussi un ossuaire. Ces travaux ont été entièrement exécutés par M. Joseph Blachon, employé communal.

Fleurissement

Cette année exceptionnelle de sécheresse a limité la croissance des végétaux et par extension, l'embellissement de la commune. Le concours des villages fleuris a été maintenu malgré l'arrêté préfectoral de restriction d'eau concernant certaines communes. Tarentaise a été particulièrement touchée par cette mesure. Il faut cependant espérer que nous ne connaîtrons pas les mêmes déboires l'année prochaine ! Au travers de cet article, je tenais à remercier toutes les personnes bénévoles qui ont participé activement à l'entretien des plantes et massifs. Je leur donne rendez-vous l'année prochaine avec le même enthousiasme et la même énergie.

Concernant le concours individuel de fleurissement, gageons que pour 2004, de nombreuses initiatives personnelles viendront renforcer l'effort collectif !

Evelyne ESTELLE



La fête dans le pré

C'est par un dimanche une fois de plus inondé de soleil que les agriculteurs de nos deux cantons se sont réunis sur le plateau des Chirouzes pour nous faire goûter avec bonheur et savoir faire les richesses de l'activité agricole de notre Pilat. Nous profitons de ce bref info pour saluer cette initiative originale dont c'était la deuxième édition. A l'heure où nous sommes engagés assez sérieusement dans une démarche de communauté de communes avec nos voisins de la Déôme, les agriculteurs des deux cantons nous démontrent depuis déjà longtemps que le travail en commun et la solidarité existent.

Cette initiative est intéressante afin de sensibiliser les nombreux habitants néo ruraux, sur l'importance économique de l'activité agricole sur notre secteur de montagne, et ce, malgré le nombre toujours diminuant des agriculteurs en activité.



On a pu apprécier au cours de cette journée les compétences et les savoir-faire de chacun d'entre eux et leur volonté de vivre avec passion de leur métier.

Cette journée se déroulait sous le signe de la convivialité et de la fête. Les jeunes agriculteurs ont pu exercer leurs talents avec le concours de labour. D'autres nous ont fait une présentation avec compétences des diverses races de vaches laitières (*Prim'holshtein*, *Montbéliarde*) pour les races les plus présentes dans nos campagnes mais sans oublier pour autant les races minoritaires (*Tarine ou Tarentaise*, *Vosgienne*, *Villars de Lans*, *Abondance* et *d'autres encore*).



Les chiens de berger étaient eux aussi de la fête pour montrer leurs talents sous l'oeil de leur maître, très fier de leur compagnon de travail. Les cascades des cavaliers ont attiré l'attention des amateurs de sensations fortes, nous félicitons ces jeunes pour leur condition physique et la maîtrise de leur monture. Plusieurs stands de produits fermiers étaient dressés pour proposer fromages, charcuteries, miels et volailles afin d'assurer à ceux qui le désiraient, le casse croûte du dimanche soir. Cette journée a attiré beaucoup de monde, on peut le vérifier entre autre, par la vente d'environ 400 soupes au chou le midi. Encore une fois nous disons bravo aux organisateurs de cette journée qui s'est déroulée sans problème et dans l'enthousiasme, malgré les difficultés que connaît le monde agricole dans cette année difficile du point de vue des conditions climatiques. Tarentaise accueille cet événement pour le plus grand plaisir des uns et des autres, et nous sommes déjà prêts à le recevoir pour l'édition de septembre 2005. Merci à tous et bon courage pour la suite à donner .



Où en est on, sur le tri de nos déchets ?

Le tri sélectif est pour la plupart d'entre nous acquis comme un réflexe indispensable. En effet tous ces petits gestes qui coûtent peu, au quotidien, sont une véritable question de devenir de notre planète. Que va-t-on laisser à nos enfants ?

En revanche si sur le fond chacun semble d'accord, en ce qui concerne le fonctionnement, le laxisme et l'irresponsabilité sont au rendez vous.

Les containers de quartier sont régulièrement remplis de déchets de tous ordres (objets divers, restes de matériaux de construction, etc) alors qu'il est indiqué clairement qu'ils sont réservés au déchets ménagers. Nous avons la chance d'avoir sur le parking de l'entrée du village un espace de tri organisé et dissimulé derrière une haie, ce qui ne gêne rien en terme de paysage. Aussi, croyant être à l'abri de tous regards,

des personnes s'autorisent régulièrement à déposer sur cet espace entretenu par l'employé communal, tout ce qui les encombre chez eux (*bidons, chaises et tables de jardin, batteries, etc etc*). Les grands cartons d'emballage sont eux aussi déposés près du container en attendant qu'une bonne volonté les découpe pour les faire rentrer par l'orifice.

Devant cette situation intolérable, nous demandons une fois de plus avec insistance, à ceux qui auront l'honnêteté de se reconnaître, de faire preuve d'un peu plus de citoyenneté afin de respecter ce lieu et les personnes qui sont chargées de l'entretenir. Nous rappelons sur ce point, que le paiement de la taxe sur les ordures ménagères n'autorise pas pour autant à souiller les espaces publics.

Nous tenons à rappeler quelques attitudes responsables et respectueuses des uns et des autres : Tout ce qui ne peut être qualifié d'ordures ménagères (matériels usagés, déchets verts, bidons, etc) doit être impérativement conservé dans les maisons jusqu'à l'opération des encombrants, ou conduit directement à la déchèterie. Les cartons volumineux doivent être découpés à la dimension de l'ouverture du container réservé à cet usage. Le verre doit être reconduit à la maison lorsque le container est plein. Sur le dernier point, concernant le verre, on peut admettre certains débordements au cours de la saison estivale qui vient de passer, compte tenu d'un surcroît de consommation, probablement dû à la l'augmentation de population et à la canicule. Toutefois il est souhaitable, ne serait-ce que pour des questions de sécurité, de ne pas déposer du verre au pied du réceptacle. Tous ensemble, aimons notre commune, respectons ses habitants, son environnement et sa qualité de vie.

Michel PEYRON

La taxe sur les ordures ménagères

Nous l'avons tous constaté en recevant notre taxe foncière, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), n'est plus facturée par la Mairie de Tarentaise. Ce n'est plus une redevance (fixe). Désormais la loi impose que la taxe soit levée par la collectivité qui assure effectivement la collecte : le SICTOM du Velay-Pilat. C'est une taxe additionnelle à l'impôt foncier sur les propriétés bâties ; elle est donc levée à partir du même rôle (article 1520 à 1526 du Code général des impôts). Les assujettis sont les propriétaires. Ils ont le droit de la répartir sur les charges de leurs locataires.

La taxe est indépendante de la façon dont le service est utilisé par chacun : le service rendu est compris au sens collectif et non au sens individuel. C'est un impôt. Cela a pour incidence directe de faire varier cette taxe de manière très importante d'une maison à l'autre et nous avons pu constater, sans l'approuver, des variations pouvant aller jusqu'à 325 % de hausse sur le ménage le plus imposé. Malheureusement, nous n'avons aucun moyen de pondérer ces hausses (ou diminutions) car la commune n'a plus le droit de collecter la redevance. Dans toute la France, des groupes de discussion se sont créés pour tenter de modifier le mode de calcul de cette taxe mais cela implique une modification de la loi de finance. Nous sommes également intervenus auprès du président du Sictom pour attirer son attention sur la disparité de la taxe et susciter une nouvelle réflexion à ce sujet.

La commune de Tarentaise a attendu d'être dans l'obligation de la faire pour supprimer la redevance, mais certaines communes du canton étaient déjà passées à la taxe depuis plusieurs années. C'est une facilité de gestion pour les Mairies et désormais le Sictom, qui ont parfois des difficultés à recouvrer la redevance auprès de leurs administrés mais la redevance fixe n'est pas forcément une répartition très juste puisque les quantités de déchets varient beaucoup d'un foyer à l'autre.

Cependant le passage à la taxe n'est pas la seule cause d'augmentation. Il ne faut pas négliger non plus la hausse du prix du service des ordures ménagères qui a augmenté de 20 % cette année, et qui est forcément plus onéreux dans nos communes rurales, puisque les distances à parcourir sont beaucoup plus importantes qu'en ville et que les charges fixes sont réparties sur une population beaucoup plus faible. Cela explique facilement les différences de taux entre St Etienne (5.05 %) et Tarentaise (7.24 %).

En conclusion, il semble indispensable de prendre conscience, que seule une démarche citoyenne de chacun, pour limiter la quantité de déchets, participer activement au tri sélectif, faciliter la collecte notamment en dégageant l'abords des containers, permettra de limiter les coûts de traitement des déchets qui sont malheureusement en hausse constante.

Bernadette TRANCHAND





Point sur l'avancée des travaux à l'école

Les travaux relatifs à l'agrandissement de l'école sont conformes au planning prévisionnel.

Etat d'avancée au 30 septembre :

- Le préau et la troisième classe sont en cours d'achèvement ;
- La charpente posée par l'entreprise MARTIGNAT la semaine dernière ; couverture des toits actuellement en cours de réalisation (semaine 38).
- Uniformisation des tuiles sur la toiture côté entrée principale
- La pose des baies vitrées s'effectuera dans le courant de la première quinzaine d'octobre et les travaux concernant la réfection des bâtiments existants (faux plafonds, plomberie, électricité..) sont prévus essentiellement pendant les congés de la Toussaint.
- La clôture du chantier (sous toute réserve) est programmée pour la fin de l'année.

Evelyne ESTELLE



AGENDA :

Nouvel horaire de la bibliothèque municipale : SAMEDI de 10 h à 11 h 30 mn
Et les lundis, mardis, jeudis de 16 h à 17 heures

17/10/2003 à JONZIEUX	Audition de Guitare, piano, clarinette ,Centre Musical Haut Pilat
19/10/2003	Montée cycliste des Soleils de l'Automne
11/11/2003 à 11 heures	Cérémonie du 11 novembre
25/11/2003 à MARLHES	Audition de guitare, saxophone, éveil musical, flûte, Centre Musical
15/11/2003	Soupe aux choux, Père Noël du lundi, à midi ou le soir
12/12/2003	Noël de l'Ecole
19/12/2003 à ST ROMAIN	Audition de Noël du Centre Musical du Haut Pilat
20/12/2003	Noël des Anciens
31/01/2004	Soupe aux choux et après midi contes, Bonheurs Exbrayat

LUDO BUS

23 octobre
13 novembre
4 décembre
8 janvier
De 16 h à 18 h sur le
parking de l'école